



Aix en Provence

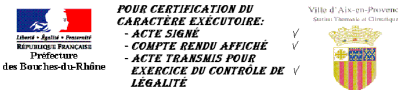
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-400**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53456-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADES DANS LE CENTRE ANCIEN

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADES DANS LE CENTRE ANCIEN- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façades sur rue ou places publiques, réalisés dans le périmètre élargi du Secteur Sauvegardé.

Par délibération du Conseil municipal n°2010-219 du 03 mars 2010, modifiée par délibération n°2013.120 du 18 mars 2013, il a été décidé que le système d'attribution de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (*alignement opposé des boulevards*), modification des critères et simplification / revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m² décompté comme suit : un taux unique de 21 € m² de façade, auquel vient s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux,
- le changement ou la restauration des menuiseries, des ferronneries et des corniches à concurrence de 15 % du montant TTC de la facture acquittée.

En conséquence, le tableau ci-joint présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiment de France.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 17 846,34 € sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 2 730 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

DL.2014-400 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADES DANS LE CENTRE ANCIEN-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €								Montant de la subvention
		Mètres	Ville (21 € le m ²)	C.P.A. (7 € le m ²)	S/Total	Montant des travaux Peinture Murale Subvention 50 % du TTC		Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant TTC	50%	Montant subventionnable	15%	
M. MATHIEU Philippe Agence Sud-Est 13, place des 4 dauphins 13100 Aix-en-Provence	37, rue des Cordeliers	93	1 953,00 €	651,00 €	2 604,00 €	8 709,80 €	4 354,90 €	7 659,17 €	1148,88 €	8 107,78 €
Mme BUDIN, Syndic NEXITY LAMY AIX MIRABEAU 10, cours Mirabeau 13626 Aix-en-Provence	6, rue Nazareth	90	1 890,00 €	630,00 €	2 520,00 €			2 707,38 €	406,11 €	2 926,11 €
M. SOULES 30, rue du 4 septembre 13100 Aix-en-provence	30, rue du 4 Septembre							4 637,71 €	695,66 €	695,66 €
Mme SCHMITT Syndic Bénévole 32, avenue du Roussillon 13109 Simiane Collongue	32, rue Emeric David	207	4 347,00 €	1 449,00 €	5 796,00 €			2 138,60 €	320,79 €	6 116,79 €
TOTAL			8 190,00 €	2 730,00 €	10 920,00 €		4 354,90 €		2 571,44 €	17 846,34 €